



Information aux dirigeants, principaux actionnaires ou bénéficiaires effectifs de nos partenaires commerciaux (fournisseur, clients)

La société Diagnostica Stago S.A.S 3 allée Thérèse, 92600 Asnières sur Seine, France (ci-après « Stago ») réalise un traitement de vos données personnelles dont la finalité est l'évaluation des tiers selon l'obligation de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II. A ce titre Stago est Responsable de traitement. Les données incluent les informations communiquées en réponse au questionnaire et celles qui peuvent être collectées par des sous-traitants de Stago qui participent à cette finalité de traitement. La source d'où proviennent les données à caractère personnel sont des sources accessibles au public (notamment par la consultation des listes de sanctions, de la presse négative etc.)

Les destinataires sont la direction financière, la direction juridique de Stago et les sous-traitants qui présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'assurer la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles.

Ces données seront conservées pendant la durée de la relation commerciale avec la société concernée plus la durée de la prescription légale qui peut être jusqu'à 12 ans en cas de délits et 30 ans en cas de crimes.

Il n'est pas prévu de transfert de vos données hors de l'UE. Ce traitement de donnée n'inclut pas de décisions individuelles exclusivement basée sur un traitement automatisé, mais inclut un profilage de la situation économique des dirigeants, principaux actionnaires et bénéficiaires effectifs.

Vous pouvez demander, en vous adressant au DPO de Stago ([Stago - Contact DPO](#)) l'accès à vos données à caractère personnel, l'effacement selon les dispositions de l'article 17 du RGPD, la rectification ou une limitation du traitement selon les dispositions de l'article 18 du RGPD.

En cas de besoin vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) si vous n'étiez pas satisfait des réponses apportées par Stago <https://www.cnil.fr/fr/adresser-une-plainte>.